

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°10-06

Séance du 23 juin 2010



Date de convocation : 07 juin 2010

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme POIRET, M. MARCHAL, M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. LAROCHE, M. VESSEMONT, Mme BOUCHET, M. GILLET, M. BARENTIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FEYTE, M. JUMELET, M. METZGER, M. CHEVALLIER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ, Mme COLLIN.

Absents excusés et pouvoirs : M. RADZIMINSKI, M. POIRET, M. GILLIS, M. DALLEMAGNE (pouvoir donné à M. POUTREL), M. FLAHAUT, M. PEZET, M. BRETON, M. CLAUDEL, M. DESSE, Mme GILLOT, M. GUICHARD, M. METEZEAU (pouvoir donné à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. SIBIEUDE, M. FARGE (pouvoir donné à M. MARCHAL), M. GROS, Mme LIEGES (pouvoir donné à Mme SALGUES), M. STARY.

Objet : Procès verbal de la réunion du 31 mars 2010

LE COMITE SYNDICAL,

Vu la réunion du Comité syndical du 31 mars 2010 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOPTE à l'unanimité le procès verbal de la réunion du Comité syndical du 31 mars 2010.

Andrée SALGUES

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "A. Salgues".

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de
l'Oise

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU MERCREDI 31 MARS 2010**

Etaient présents :

Délégués représentant le Département du Val d'Oise (4/11 membres) :
M. CLAUDEL, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. SIBIEUDE

Délégués représentant les communes (10/15 membres) :
M. RADZIMINSKI, Mme GILLARD, M. DERUE, M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. LAROCHE,
M. VAN RENSBERGEN, M. DALLEMAGNE, M. GILLET

Délégués représentant la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (3/7 membres) :
M. FEYTE, Mme LIEGES, M. METZGER

Délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (5/5 membres) :
M. CHEVALLIER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ, Mme COLLIN

Etaient excusés :

Délégués représentant le Département du Val d'Oise :
M. BARENTIN, M. BRETON, M. DESSE, Mme GILLOT, M. GUICHARD, M. MULLER,

Délégués représentant les communes :
M. POIRET, M. GILLIS, M. FLAHAUT, Mme BOUCHET, M. PEZET

Délégués représentant la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) :
M. FARGE, M. GROS, M. JUMELET, M. STARY

Délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO) :
/



Le quorum étant atteint (22/37), Monsieur SIBIEUDE procède à l'ouverture de la réunion. Un dossier est remis à l'ensemble des participants.

1. Proposition de procès verbal de la réunion du Comité syndical du 16 décembre 2009

Monsieur SIBIEUDE propose d'examiner le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2009. Le Comité syndical approuve le document à l'unanimité par la délibération n°10-01.

2. Passation d'un nouveau marché d'assurance

Le marché d'assurance en responsabilité civile du Syndicat avec la société PNAS / AREAS arrivera à terme au 31 juillet 2010. Une consultation doit donc être lancée pour renouveler un contrat à partir du 1^{er} août 2010. Celui-ci sera comme le précédent d'une durée de 4 ans avec possibilité de résiliation annuelle avec préavis. Le montant annuel estimé du marché est de 10 000 € HT.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le lancement d'un nouveau marché d'assurance par la délibération n°10-02.

3. Passation d'un marché pour la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques

Monsieur SIBIEUDE rappelle que des objectifs de sécurité mais également environnementaux guident les choix d'aménagement du Syndicat. De ce fait, afin d'évaluer les impacts des actions menées sur le milieu naturel, il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à des inventaires faunistiques et floristiques sur les secteurs entretenus. Ceci permettra d'améliorer la prise en compte des milieux et des habitats dans les interventions à venir.

Ces inventaires viendront compléter ceux qui seront réalisés par Damien LAVISSE dans le cadre de son contrat d'apprentissage.

Le marché sera d'une durée d'un an renouvelable une fois. Son montant annuel est estimé entre 10 000 € HT et 37 000 € HT.

Monsieur METZGER demande si des études similaires ont été réalisées sur le territoire. M^{elle} PITTET répond qu'une étude écologique a été réalisée en 1995 sur les deux boucles de l'Oise (zone d'Eragny - Cergy - Neuville - Jouy-le Moutier). L'île des Aubins à Bruyères a également fait l'objet d'un suivi ornithologique début 2000.

Monsieur VAN RENSBERGEN demande si les inventaires pourront également être menés sur l'île de Vaux. Monsieur SIBIEUDE répond que l'île de Vaux est a priori classée en Espace Naturel Sensible et dans ce cadre, fait l'objet d'un suivi.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le lancement d'un marché pour la réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques par la délibération n°10-03.

4. Passation d'un marché pour une opération de lutte contre la renouée du Japon

La lutte contre la renouée du Japon s'inscrit dans les missions d'entretien de la végétation des berges par le Syndicat. Un inventaire des foyers de renouée a été réalisé par une stagiaire en 2007.

Aujourd'hui, la commune d'Auvers-sur-Oise, en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Vexin français, envisage la réhabilitation d'un espace public situé au bord de l'Oise, sur lequel existe un foyer de renouée. Il semble donc opportun de mener une action de lutte contre cette espèce invasive sur ce site. M^{elle} PITTET précise qu'il est prévu de :

- faucher et exporter les pieds de renouée,
- excaver la terre souillée par les rhizomes et remblayer avec de la terre végétale,
- replanter une haie champêtre pour concurrencer une éventuelle reprise de la renouée.

Monsieur BOUCHEZ précise que le rû de Presles est envahi par la renouée et qu'il est donc très intéressé par les résultats de cette expérimentation.

Le montant total estimé du marché est compris entre 8 000 € HT et 13 000 € HT.

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le lancement d'un marché pour la réalisation de cette opération de lutte contre la renouée du Japon par la délibération n°10-04.

5. Modification de la liste des structures membres du Comité consultatif

Deux associations ont fait la demande d'intégrer le Comité consultatif du Syndicat :

- l'association L'Isle Adam pour la Sauvegarde de l'Environnement et des Forêts (IASSEF)
- l'association Consommation Logement et Cadre de Vie du Val d'Oise (CLCV)

L'IASSEF a pour objet la sauvegarde de l'environnement et le développement durable dans le secteur de la vallée de l'Oise ainsi que la défense des forêts et milieux naturels du département.

La CLCV est une union d'associations d'usagers et de consommateurs représentant les intérêts et droits de ces derniers dans les domaines du cadre de vie : consommation habitat, environnement, santé, enseignement, services publics,...

Le Comité syndical approuve à l'unanimité l'adhésion au Comité consultatif des deux associations précitées par la délibération n°10-05.

6. Questions diverses

a. Réponse de Voies Navigables de France au sujet du dragage de l'Oise :

Monsieur SIBIEUDE rappelle que le Syndicat avait saisi à plusieurs reprises les services de Voies Navigables de France sur des questions relatives aux travaux du Canal Seine Nord et à l'opération de dragage entamée à l'été 2008 dans le Val d'Oise.

Une copie du courrier de réponse de la Direction Générale de VNF a été transmise en séance aux membres du Comité syndical. Les deux points principaux de ce courrier sont les suivants :

- La mise à niveau du chenal de navigation vise à retrouver un mouillage de 4 mètres. Des dragages d'entretien ont débuté en août 2008 sur les communes du Val d'Oise mais le réel surcreusement ne concerne que la partie entre Boran et Compiègne où le mouillage du chenal est actuellement limité à 3 mètres.
- Une intervention est programmée sur le pont de Mours afin de dégager un gabarit de navigation homogène sur l'ensemble de l'itinéraire. Pour ce faire, les études réalisées par la SNCF concluent à la nécessité d'une reconstruction et non d'un simple rehaussement du tablier du pont.

Madame Pierrette BORGNE fait remarquer que le courrier n'évoque pas la question du traitement des boues de curage polluées. Monsieur BOUCHEZ signale qu'il a été destinataire, au même titre que d'autres Maires de communes riveraines de l'Oise, d'un dossier émanant de VNF qui précise les zones de curage et de dragage, la qualité des boues extraites. Selon ce rapport ces boues seraient de faible toxicité.

Monsieur BOUCHEZ propose de mettre ce dossier à disposition pour qu'une copie en soit faite.

Les personnes qui souhaiteraient que ce dossier leur soit transmis sont donc invitées à se rapprocher des services du Syndicat.

Monsieur CHEVALLIER revient sur les travaux prévus sur le pont de Mours et émet le souhait que la continuité piétonne sur les berges soit rétablie à cet endroit au moment des travaux de reconstruction du pont.

b. Instruction du dossier pour les travaux des années 2&3 :

Monsieur SIBIEUDE informe les membres du Comité syndical que le Service Navigation de la Seine a demandé que soit produit une étude d'impact globale sur les 6 années du programme pluriannuel du Syndicat.

De nombreux échanges s'étaient tenus sur ce point avec le SNS au moment de la validation du programme de travaux. Il avait été mis en évidence l'impossibilité technique de réaliser une telle étude sur 6 années du fait notamment de l'évolution de l'état des berges et des techniques de confortement.

Monsieur SIBIEUDE maintient cette position et se propose de répondre par courrier en rappelant une nouvelle fois l'aspect non réaliste d'une telle étude et en évoquant également l'urgence des travaux à réaliser en terme de sécurité et l'absence d'impact négatif des aménagements.

D'un point de vue technique, le rapport de la phase Projet a été rendu le lundi 29 mars. Il est en cours de validation par les services et sera ensuite présenté au Comité syndical et aux financeurs.

c. Avancement des travaux (année 1) :

M^{elle} PITTET commente un diaporama reprenant des photos des sites "avant et après" travaux. Elle précise qu'il reste les points suivants à réaliser :

- travaux à Beaumont et Jouy-le-Moutier avec des moyens fluviaux,
- dernières protections anti-batillage sur Éragny et Neuville,
- plantations d'hélophytes sur tous les sites en génie végétal.

d. Bilan des actions 2009 :

Le document du bilan d'activités 2009 adressé aux membres avec la convocation n'amène ni remarque ni question.

e. Ouvrage de ralentissement des fortes crues de l'Oise à Longueil-Sainte-Marie :

Monsieur SIBIEUDE rappelle que dans le cadre de ses missions, l'Entente Oise Aisne a développé une stratégie d'aménagement visant le ralentissement dynamique des crues de l'Oise et de l'Aisne. La réalisation de sept ouvrages est programmée jusqu'à 2013. Les deux premiers ouvrages (Longueil Sainte Marie (60) et Proisy (02)) ont été inaugurés en octobre et novembre 2009.

S'agissant de l'entretien des équipements de Longueil, l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique (novembre 2004), prévoit que les communes bénéficiaires de l'aménagement participent aux frais d'entretien de l'ouvrage. Monsieur SIBIEUDE et Monsieur SEIMBILLE, Président de l'Entente Oise Aisne, ont évoqué la possibilité que le Syndicat se fasse le relais des communes pour la cotisation à ces frais de fonctionnement. Il n'a cependant pas été donné de suite à cette proposition pour les raisons suivantes :

- ce système aurait généré une augmentation du budget du Syndicat ;
- les clés de répartition de l'Entente et du Syndicat sont différentes ce qui n'aurait pas permis une répercussion exacte des quotes-parts de chaque commune ;
- il aurait existé de ce fait un risque de s'écarter des prescriptions administratives de l'arrêté de DUP.

Monsieur SIBIEUDE cède la parole à Monsieur SEIMBILLE pour un diaporama de présentation de l'Entente Oise Aisne et des missions de celle-ci. Le film de l'inauguration de l'ouvrage de Longueil Sainte Marie est ensuite diffusé.

Monsieur SEIMBILLE précise qu'en plus de l'automatisation totale de l'ouvrage de Longueil, il existe un système d'astreinte en cas d'alerte. Au-delà de cet ouvrage, Monsieur SEIMBILLE ajoute que si la « zone Oise » est aujourd'hui bien couverte (les travaux sont programmés), ces équipements de lutte contre les inondations sont encore difficiles à faire accepter sur la « zone Aisne ». Cette complémentarité est pourtant indispensable pour réguler les niveaux d'eau en cas de crue à la confluence de ces deux cours d'eau.

Monsieur SEIMBILLE conclue en rappelant la nécessité de réaliser ces aménagements devant les dégâts humains, sociaux et matériels que peuvent causer les inondations. Il invite les membres du Comité à consulter le site Internet <http://www.entente-oise-aisne.fr/> pour plus d'informations.



Monsieur SIBIEUDE remercie les membres pour leur participation. La séance est levée à 21h00.

Approbation du procès verbal de la réunion
du Comité Syndical du 31 mars 2010

séance du 23 juin 2010

[Handwritten signatures and initials]
A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. Q. R. S. T. U. V. W. X. Y. Z. AA. AB. AC. AD. AE. AF. AG. AH. AI. AJ. AK. AL. AM. AN. AO. AP. AQ. AR. AS. AT. AU. AV. AW. AX. AY. AZ. BA. BB. BC. BD. BE. BF. BG. BH. BI. BJ. BK. BL. BM. BN. BO. BP. BQ. BR. BS. BT. BU. BV. BW. BX. BY. BZ. CA. CB. CC. CD. CE. CF. CG. CH. CI. CJ. CK. CL. CM. CN. CO. CP. CQ. CR. CS. CT. CU. CV. CW. CX. CY. CZ. DA. DB. DC. DD. DE. DF. DG. DH. DI. DJ. DK. DL. DM. DN. DO. DP. DQ. DR. DS. DT. DU. DV. DW. DX. DY. DZ. EA. EB. EC. ED. EE. EF. EG. EH. EI. EJ. EK. EL. EM. EN. EO. EP. EQ. ER. ES. ET. EU. EV. EW. EX. EY. EZ. FA. FB. FC. FD. FE. FF. FG. FH. FI. FJ. FK. FL. FM. FN. FO. FP. FQ. FR. FS. FT. FU. FV. FW. FX. FY. FZ. GA. GB. GC. GD. GE. GF. GG. GH. GI. GJ. GK. GL. GM. GN. GO. GP. GQ. GR. GS. GT. GU. GV. GW. GX. GY. GZ. HA. HB. HC. HD. HE. HF. HG. HH. HI. HJ. HK. HL. HM. HN. HO. HP. HQ. HR. HS. HT. HU. HV. HW. HX. HY. HZ. IA. IB. IC. ID. IE. IF. IG. IH. II. IJ. IK. IL. IM. IN. IO. IP. IQ. IR. IS. IT. IU. IV. IW. IX. IY. IZ. JA. JB. JC. JD. JE. JF. JG. JH. JI. JJ. JK. JL. JM. JN. JO. JP. JQ. JR. JS. JT. JU. JV. JW. JX. JY. JZ. KA. KB. KC. KD. KE. KF. KG. KH. KI. KJ. KK. KL. KM. KN. KO. KP. KQ. KR. KS. KT. KU. KV. KW. KX. KY. KZ. LA. LB. LC. LD. LE. LF. LG. LH. LI. LJ. LK. LL. LM. LN. LO. LP. LQ. LR. LS. LT. LU. LV. LW. LX. LY. LZ. MA. MB. MC. MD. ME. MF. MG. MH. MI. MJ. MK. ML. MM. MN. MO. MP. MQ. MR. MS. MT. MU. MV. MW. MX. MY. MZ. NA. NB. NC. ND. NE. NF. NG. NH. NI. NJ. NK. NL. NM. NN. NO. NP. NQ. NR. NS. NT. NU. NV. NW. NX. NY. NZ. OA. OB. OC. OD. OE. OF. OG. OH. OI. OJ. OK. OL. OM. ON. OO. OP. OQ. OR. OS. OT. OU. OV. OW. OX. OY. OZ. PA. PB. PC. PD. PE. PF. PG. PH. PI. PJ. PK. PL. PM. PN. PO. PP. PQ. PR. PS. PT. PU. PV. PW. PX. PY. PZ. QA. QB. QC. QD. QE. QF. QG. QH. QI. QJ. QK. QL. QM. QN. QO. QP. QQ. QR. QS. QT. QU. QV. QW. QX. QY. QZ. RA. RB. RC. RD. RE. RF. RG. RH. RI. RJ. RK. RL. RM. RN. RO. RP. RQ. RR. RS. RT. RU. RV. RW. RX. RY. RZ. SA. SB. SC. SD. SE. SF. SG. SH. SI. SJ. SK. SL. SM. SN. SO. SP. SQ. SR. SS. ST. SU. SV. SW. SX. SY. SZ. TA. TB. TC. TD. TE. TF. TG. TH. TI. TJ. TK. TL. TM. TN. TO. TP. TQ. TR. TS. TT. TU. TV. TW. TX. TY. TZ. UA. UB. UC. UD. UE. UF. UG. UH. UI. UJ. UK. UL. UM. UN. UO. UP. UQ. UR. US. UT. UU. UV. UW. UX. UY. UZ. VA. VB. VC. VD. VE. VF. VG. VH. VI. VJ. VK. VL. VM. VN. VO. VP. VQ. VR. VS. VT. VU. VV. VW. VX. VY. VZ. WA. WB. WC. WD. WE. WF. WG. WH. WI. WJ. WK. WL. WM. WN. WO. WP. WQ. WR. WS. WT. WU. WV. WW. WX. WY. WZ. XA. XB. XC. XD. XE. XF. XG. XH. XI. XJ. XK. XL. XM. XN. XO. XP. XQ. XR. XS. XT. XU. XV. XW. XX. XY. XZ. YA. YB. YC. YD. YE. YF. YG. YH. YI. YJ. YK. YL. YM. YN. YO. YP. YQ. YR. YS. YT. YU. YV. YW. YX. YY. YZ. ZA. ZB. ZC. ZD. ZE. ZF. ZG. ZH. ZI. ZJ. ZK. ZL. ZM. ZN. ZO. ZP. ZQ. ZR. ZS. ZT. ZU. ZV. ZW. ZX. ZY. ZZ.

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°10-07

Séance du 23 juin 2010

Date de convocation : 07 juin 2010

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme POIRET, M. MARCHAL, M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. LAROCHE, M. VESSEMONT, Mme BOUCHET, M. GILLET, M. BARENTIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FEYTE, M. JUMELET, M. METZGER, M. CHEVALLIER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ, Mme COLLIN.

Absents excusés et pouvoirs : M. RADZIMINSKI, M. POIRET, M. GILLIS, M. DALLEMAGNE (pouvoir donné à M. POUTREL), M. FLAHAUT, M. PEZET, M. BRETON, M. CLAUDEL, M. DESSE, Mme GILLOT, M. GUICHARD, M. METEZEAU (pouvoir donné à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. SIBIEUDE, M. FARGE (pouvoir donné à M. MARCHAL), M. GROS, Mme LIEGES (pouvoir donné à Mme SALGUES), M. STARY.

Objet : Compte administratif 2009

LE COMITE SYNDICAL, sous la Présidence de Mme Andrée SALGUES, Vice-Présidente,

Vu l'article 19 des statuts ;

Vu l'article 16 du règlement intérieur ;

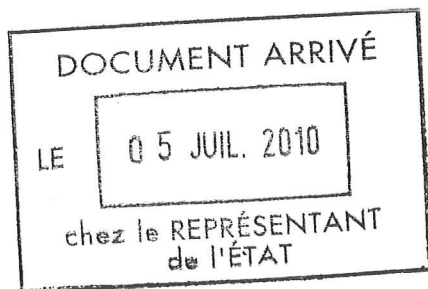
Vu la délibération n°08-16 pour le vote du Budget primitif de l'année 2009 ;

Vu la délibération n°09-08 pour le vote du Budget supplémentaire de l'année 2009 ;

Vu le document de présentation du Compte administratif de l'année 2009 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARRETE à l'unanimité les comptes du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise en approuvant le Compte administratif de l'exercice 2009, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Andrée SALGUES

A handwritten signature in black ink, appearing to read "A. Salgues".

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°10-08

Séance du 23 juin 2010

Date de convocation : 07 juin 2010
Nombre de membres
En exercice : 38
Présents : 20
Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Étaient présents : Mme POIRET, M. MARCHAL, M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. LAROCHE, M. VESSEMONT, Mme BOUCHET, M. GILLET, M. BARENTIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FEYTE, M. JUMELET, M. METZGER, M. CHEVALLIER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ, Mme COLLIN.

Absents excusés et pouvoirs : M. RADZIMINSKI, M. POIRET, M. GILLIS, M. DALLEMAGNE (pouvoir donné à M. POUTREL), M. FLAHAUT, M. PEZET, M. BRETON, M. CLAUDEL, M. DESSE, Mme GILLOT, M. GUICHARD, M. METEZEAU (pouvoir donné à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. SIBIEUDE, M. FARGE (pouvoir donné à M. MARCHAL), M. GROS, Mme LIEGES (pouvoir donné à Mme SALGUES), M. STARY.

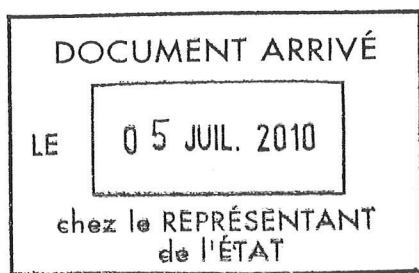
Objet : Compte de gestion 2009

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'article 19 des statuts ;
Vu l'article 16 du règlement intérieur ;
Vu la délibération n°08-16 pour le vote du Budget primitif de l'année 2009 ;
Vu la délibération n°09-08 pour le vote du Budget supplémentaire de l'année 2009 ;
Vu le document de présentation du Compte administratif de l'année 2009 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE ACTE à l'unanimité à la Vice-Présidente de la présentation du compte de gestion de l'exercice 2009 produit par le payeur départemental, conformément à l'article D.2343-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Andrée SALGUES

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de
l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°10-09

Séance du 23 juin 2010

Date de convocation : 07 juin 2010

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 20

Votants : 24

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salon Sud 1 du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Madame Andrée SALGUES, Vice-Présidente.

Étaient présents : Mme POIRET, M. MARCHAL, M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. LAROCHE, M. VESSEMONT, Mme BOUCHET, M. GILLET, M. BARENTIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FEYTE, M. JUMELET, M. METZGER, M. CHEVALLIER, M. POUTREL, M. LEBON, M. BOUCHEZ, Mme COLLIN.

Absents excusés et pouvoirs : M. RADZIMINSKI, M. POIRET, M. GILLIS, M. DALLEMAGNE (pouvoir donné à M. POUTREL), M. FLAHAUT, M. PEZET, M. BRETON, M. CLAUDEL, M. DESSE, Mme GILLOT, M. GUICHARD, M. METEZEAU (pouvoir donné à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. SIBIEUDE, M. FARGE (pouvoir donné à M. MARCHAL), M. GROS, Mme LIEGES (pouvoir donné à Mme SALGUES), M. STARY.

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2009

LE COMITE SYNDICAL,

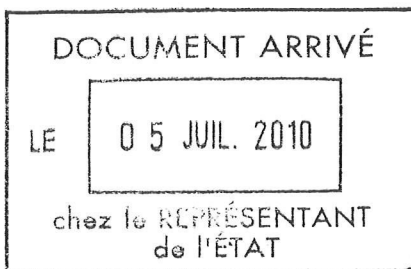
Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2009 ;
Considérant la concordance de ce dernier avec le Compte de gestion du Payeur départemental ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

CONSTATE à l'unanimité que le Compte administratif pour l'exercice 2009 présente un excédent de fonctionnement de 279 976,83 €.

Compte tenu du fait que la section d'investissement est également excédentaire,

DECIDE à l'unanimité de conserver la totalité de l'excédent de fonctionnement 2009 en section de fonctionnement et de l'affecter sur la ligne 002 « Excédent antérieur reporté » au budget supplémentaire.



Andrée SALGUES

Vice-Présidente du Syndicat mixte pour l'entretien,
la protection et l'aménagement des berges de
l'Oise